



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

### COMMUNIQUE DE LA 87<sup>ème</sup> SESSION DU CSFM (2 au 6 juillet 2012)

*« L'appel des morts au combat que nous venons d'entendre nous rappelle, s'il en était besoin, que toutes les questions dont nous parlons ici sont toutes des questions graves, à la mesure de l'engagement des hommes et des femmes qui, quotidiennement, souvent loin de chez eux, parfois au péril de leur vie, se dévouent au service de leur pays avec un courage et une détermination qui forcent l'admiration de tous. »*

Jean-Yves LE DRIAN, Ministre de la défense, le 6 juillet 2012, s'adressant au CSFM.

La séance plénière, présidée par le ministre de la défense, a été ouverte par un hommage rendu aux quinze militaires des armées et de la gendarmerie nationale tués au combat ou morts en service commandé sur les théâtres extérieurs, outre-mer et sur le territoire national, depuis sa précédente session en décembre dernier. L'accomplissement de la mission rappelle à tous que la condition militaire, dont il est débattu au CSFM, n'a d'autre raison d'être que la possibilité du sacrifice ultime, qui est consenti par les militaires.

Dans son propos introductif, le ministre de la défense a souligné le rôle du CSFM au bénéfice de la communauté militaire en ces termes : *« C'est un des lieux les plus précieux de la concertation militaire et je voudrais vous dire (...) tout le prix que j'y attache et combien je suis déterminé à en renforcer le fonctionnement. »*

Au cours de cette 87<sup>ème</sup> session, le Conseil a rendu son avis sur huit projets de texte visant, pour l'essentiel, à faire évoluer les différents corps d'officiers exerçant des fonctions administratives et de soutien au sein des armées ou des formations rattachées.

Il a également poursuivi les travaux sur son thème d'étude annuel « la condition militaire en opération » par la formulation de propositions concernant le suivi des blessés et des familles des décédés en opération et la reconnaissance des militaires.

#### *Avis sur les projets de texte :*

Le Conseil a rendu un avis favorable sur six des huit projets de textes inscrits à l'ordre du jour, parmi lesquels figurent :

- quatre projets portant sur différents corps d'officiers exerçant des fonctions administratives et de soutien ;
- un projet concernant les règles de gestion de la réserve militaire ;
- un projet modifiant le statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie.

En revanche, le Conseil a rendu un avis défavorable sur deux projets de textes, en raison de l'inégalité de traitement qu'ils créeraient entre les différents corps d'officiers exerçant des fonctions administratives similaires dans les armées, les services et la gendarmerie nationale.

Le ministre a approuvé les propositions du Conseil et annoncé que ces textes seraient corrigés pour en tenir compte.

Le Conseil a formulé de nombreuses propositions pour améliorer la condition militaire en opération dans les domaines du suivi des blessés et des familles de décédés d'une part et de la reconnaissance d'autre part. Ce travail complète celui entrepris lors de la 86<sup>e</sup> session. Le CSFM fait siennes les propositions du Haut comité d'évaluation de la condition militaire en la matière.

*Principales propositions du Conseil pour améliorer la condition militaire en opération :*

1. Simplifier l'ensemble des structures intervenant au bénéfice des blessés et des familles en créant notamment un responsable unique pour traiter toutes les procédures liées à la blessure ou au décès.
2. Améliorer la prise en charge financière par l'Etat en veillant à ce qu'aucune famille de tué ou de blessé ne soit contrainte d'avancer quelque frais que ce soit suite à l'événement.
3. Aider la famille pendant la période d'hospitalisation du blessé en prenant en charge le transport vers le lieu d'hospitalisation et l'hébergement, sans limitation de durée.
4. Assurer le soutien aux blessés et aux familles endeuillées, éloignés d'une structure adaptée, notamment outre-mer ou dans un cadre interarmées, par du personnel de proximité.
5. Faciliter la réadaptation en donnant aux formations les moyens d'accueillir les militaires blessés qui y sont affectés par la prise en compte des éventuelles adaptations nécessaires, notamment dans les domaines du mobilier et de l'infrastructure.
6. Favoriser la reconversion en révisant le système des emplois réservés afin de permettre aux blessés répondant aux critères correspondants d'accéder aux postes de catégorie A de la fonction publique.
7. Prendre en compte dans la durée les diverses situations sociales et familiales en améliorant notamment le traitement des questions de logement.
8. Prendre en considération le cas particulier des disparus en proposant systématiquement un soutien complet à la famille.
9. Davantage employer les fonds de prévoyance en mettant en œuvre les nombreuses propositions du groupe d'étude du CSFM, formulées au mois de mars.
10. Systématiser l'accompagnement psychologique des familles des blessés et des décédés.
11. Mieux honorer la mémoire de nos morts et rendre hommage à nos blessés.
12. Inciter les médias locaux et nationaux à mettre davantage à l'honneur les militaires tués ou blessés.
13. Favoriser et accélérer l'attribution des récompenses et l'avancement.

Evoquant l'avis qui venait de lui être rendu, le ministre a souligné « *la qualité des travaux, leur précision, et la tonalité générale* ». Il a rendu un hommage appuyé aux forces engagées, notamment en Afghanistan. Il a rappelé que « *la reconnaissance était une exigence permanente* » et relevé l'intérêt des propositions du Conseil. Il s'est engagé à les étudier attentivement.

Le Conseil a aussi fait part des autres sujets d'actualité qui préoccupent la communauté militaire.

Il a d'abord tenu à rappeler que les militaires étaient conscients de devoir contribuer à l'effort national pour le bien du pays, comme ils l'ont toujours fait. Pour autant, la communauté militaire s'inquiète de voir se développer différentes mesures remettant directement en cause sa spécificité, telles que la transposition de la réforme des retraites au régime des pensions ou l'application, sans concertation préalable, de la journée de carence.

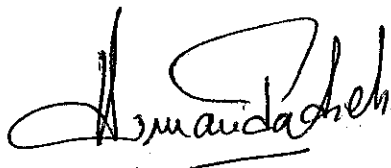
Le Conseil a ensuite insisté sur l'aspiration légitime des militaires à voir stabiliser l'outil de défense avant d'envisager toute nouvelle réforme.

Il a relevé que le ministère de la défense avait souvent contribué plus que d'autres aux réductions budgétaires. Considérant que l'effort d'amélioration de la condition militaire doit être poursuivi afin de ne pas créer un clivage entre les forces armées et la nation qu'elles sont chargées de défendre, le Conseil restera attentif à l'équité dans la répartition interministérielle des efforts à venir.

Enfin, le Conseil demande que les conséquences des événements entraînant des blessures ou des pertes humaines puissent être prises en charge de la même façon, qu'ils résultent du service ou du seul fait de porter l'uniforme. Les dramatiques événements de Guyane, du Var ou de Montauban sont là pour rappeler le bien-fondé de cette demande.

Le ministre a exprimé sa compréhension des préoccupations portées par le Conseil. S'agissant du jour de carence, il a rappelé qu'il existe une loi tout en soulignant le fait que les militaires avaient une nécessaire spécificité en raison de l'organisation, du fonctionnement et des missions des forces armées. En outre, il a indiqué qu'il était conscient du passé remarquable du ministère de la défense en matière de réformes et ce depuis longtemps. Il a également rappelé que, dans le très difficile contexte économique et budgétaire d'aujourd'hui, il lui paraissait indispensable de consentir collectivement et de façon juste, les efforts susceptibles de dégager les économies dont le pays a besoin pour le rétablissement des comptes publics. Il a enfin indiqué que la défense ne saurait être une « *variable d'ajustement* » du budget de l'Etat et que les efforts qui lui seraient demandés seraient proportionnels à ceux des autres ministères.

Major (Terre) Patrick ARMAND  
Secrétaire de session



Monsieur Jean-Yves LE DRIAN  
Ministre de la défense

